

Demande de remboursement de la contribution pour la mobilité

WiSe 2015/2016

À
l'ASTA der Universität Siegen
- Sozialreferat/Härtefälle -
Adolf-Reichwein-Straße 2
57068 Siegen

Attention date limite!

Le dépôt des demandes doit se faire au plus tard le

25/09/2015

Un délai est accordé (jusqu'au 23/10/2015) pour faire parvenir les documents requis. Toute demande incomplète après ce délai sera refusée!

Pour les étudiant/es du 1er semestre :

Un délai est accordé jusqu'au 23/10/2015 ou jusqu'à 4 semaines après inscription.

À remplir par l'ASTA:

Posteingang: _____ **Referent*in:** _____ **Zahl der Anlagen:** _____

Prénom: _____ N° Étudiant: _____
Nom: _____ Nombre de semestre/s: _____
Filière: _____ Banque: _____
Rue et n°: _____ Code banque: _____
Code postal, ville: _____ Numéro de compte: _____
Adresse e-mail: _____ Numéro de téléphone: _____

1. Raison de la demande

Mon handicap me donne le droit d'utiliser les transports en commun publics gratuitement. Voir § 2 Abs.2 Nr.1 HärtefO (J)
(si c'est le cas, aller directement au septième point)

Ma situation financière ne me permet pas de payer la contribution à la mobilité. Voir § 2 Abs. 2 Nr.2 HärtefO

Remarques:

2. Situation familiale

Situation familiale: célibataire marié(e) autre _____

Enfant/s: oui non nombre _____ (J)

J'élève seul/e mon / mes enfant/s: oui non

3. Logement

J'habite

- seul/e
- dans une collocation
- avec mon / ma compagnon / compagne
- avec mon / ma mari / femme
- avec mon / mes enfant/s
- chez mes parents

Je paie

- chaque mois un loyer de _____ € (J)
- pas de loyer
- autres coûts pour mon hébergement:

- des charges d'un montant de _____ € (J)

4. Assurance maladie

Je suis

- assuré/e par ma famille (familierversichert)
- assuré/e personnellement, et paie
_____ € par mois (J)
- Autre: _____

5. Situation financière:

Chaque mois, j'ai les revenus suivants :

Bourse (BAFöG): _____ € (J)

Job étudiant: _____ € (J)

Aide financière de la
part de proches: _____ € (J)

Allocation familiale (Kindergeld): _____ € (J)

Bourses: _____ € (J)

Autres revenus: _____ € (J)

6. Situation financière pour les étudiant(e)s étrangers/ères:

Permis de travail: oui non

annotations : _____

compte bloqué: oui non

Dans l'affirmative:

_____ € se trouvent sur mon compte, qui devraient suffir pour _____ mois (J).

Important:

Une copie de tous les justificatifs nécessaires (marqués par la lettre **(J) pour Justificatif**) est à remettre à l'ASTA. Seules les demandes dûment remplies et accompagnées des documents nécessaires seront considérées.

Les justificatifs suivants doivent être remis par le demandeur/euse (sauf pour les personnes avec l'inscription « G-Vermerk » sur la carte d'invalidité):

- Carte d'étudiant et attestation d'immatriculation avec le nombre de semestre/s
- Justificatif du montant de la cotisation à la caisse maladie
- Justificatif du montant du loyer et des charges
- Justificatif des revenus des six derniers mois, par exemple :
 - Avis de l'impôt sur le revenu
 - Justificatif des bourses
 - Avis d'APL et d'aide(s) sociale(s)
 - Justificatifs des revenus complémentaires
 - Déclaration de financement
 - Avis du BAföG
 - Soutien par des amis / de la famille / des connaissances

En plus pour les étudiant/es avec enfant/s:

- Acte de naissance des enfants
- Avis des allocations familiales

En plus pour les étudiant/es marié/es ou vivant en communauté de besoins:

- Justificatif des revenus du mari / de la femme (des 6 derniers mois)
- Justificatif des revenus du / de la conjoint/e

TOURNEZ S.V.P. !

Pour les demandeur/euses lourdement handicapé/es avec, sur la carte d'invalidité, l'inscription «G-Vermerk » ou une inscription de même valeur, doivent, d'après le § 2 Abs. 2 Satz 1 (HärtefO), nous adresser seulement les documents suivants :

- La carte d'invalidité complète
- La carte d'étudiant/e et justificatif d'immatriculation avec le nombre de semestre/s
- Semesterticket en cours de validité (original)

Informations générales concernant la demande :

Vous avez la possibilité de vous faire rembourser une partie des frais d'inscription pour le semestre sur demande. Il s'agit du remboursement de la contribution pour la mobilité avec le remboursement du Semesterticket régional (en ce moment à 93€10) et du NRW-Ticket (48€10), le Soli-Euro étant inclus (cela fait donc actuellement un total de 141€20). Pour ce faire, il existe un règlement qui régie les conditions permettant le remboursement de la contribution ([Härtefallordnung¹](#)). En cas de doute, c'est la commission « Härtefallkommission » qui décide.

Les raisons pour une demande de remboursement peuvent être :

Handicap grave:

Les étudiants qui ont sur leur carte d'invalidité l'inscription „G-Vermerk“ ou une inscription de même valeur qui leur permet d'utiliser les transports en commun gratuitement.

Situation sociale exceptionnelle:

Sont considérées comme situation sociales exceptionnelles, entre autre:

- Les étudiant/es avec enfant/s
- Les étudiant/es étranger/ères avec un permis de travail plus restreint.
- Les étudiant/es pour lesquels la contribution représente une injustice d'un point de vue social.

Textes de bases:

Beitragsordnung der Studierendenschaft der Universität Siegen sowie Ordnung zum Erlass des Mobilitätsbeitrages gem. § 2 Abs. 3 der Beitragsordnung der Studierendenschaft der Universität Siegen.

7. Déclaration

Le fondement juridique de la procédure de demande et le recueil des données sont basés sur les textes cités ci-dessus.

J'assure que les données me concernant sont fidèles à la vérité et complètes. Je sais que les demandes restées incomplètes après le délai fixé par l'ASTA pourront être rejetées sans avoir été examinées.

Lieu et date

Signature du /de la demandeur/euse

! Le service social se réserve une période de 6 semaines après le délai accordé pour fournir les documents pour traiter les demandes. !

¹ http://www.asta.uni-siegen.de/files/2014/01/Haertefallordnung_2014.pdf